*« Les rivières sont des chemins qui marchent et qui portent où l'on veut aller »*
*Blaise PASCAL*

Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon

# L'Aber Wrac'h Ma rivière...

N°7 Année 2015
BULLETIN D'INFORMATION DU VOLET MILIEUX AQUATIQUES (VMA) DE L'ABER WRAC'H

## Edito

Le Syndicat Mixte des eaux du Bas-Léon s'engage dans un nouveau contrat de bassin versant en vue de poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau brute et des milieux aquatiques de l'Aber Wrac'h. Elaboré avec les acteurs du territoire et réunifiant les parties amont et aval, il reprend certaines thématiques déjà développées lors des précédents programmes et en développera de nouvelles (bactériologie, bocage...).
Ce bulletin d'information, vous présente les différentes thématiques qui seront abordées dans le cadre du Volet Milieux Aquatiques 2015-2021 (précédemment appelé Contrat de Restauration et d'Entretien). Vous trouverez également une information sur l'amélioration de la qualité de l'eau à la prise d'eau de Baniguel. La baisse des taux de nitrate étant à la hauteur des efforts réalisés par la profession agricole, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a attribué un « Trophée de l'eau » au territoire.

Bonne lecture et à bientôt au bord de l'eau.

La Présidente.

## Le Volet Milieux Aquatiques (VMA) du nouveau contrat

**Pourquoi ?** Ce nouveau programme est mis en place à la suite du Contrat de Restauration et d'Entretien de l'Aber Wrac'h afin de poursuivre l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de leurs fonctionnements biologiques.

**Où ?** Le linéaire de cours d'eau pris en compte par le VMA concerne le cours principal de l'Aber Wrac'h, de la source jusqu'à la mer, ainsi que ses affluents. Il touche 17 communes situées totalement ou partiellement sur le bassin versant.

*Les acteurs au service du territoire*

**Par qui ?** Le travail sera mené par le Syndicat Mixte des eaux du Bas-Léon, maître d'ouvrage du contrat de bassin versant de l'Aber Wrac'h. Le technicien de rivière est chargé de construire différents projets en s'appuyant sur les acteurs du territoire (associations, riverains, agriculteurs, entreprises spécialisées...). Les co-financeurs sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère et la Région Bretagne, laissant une contribution financière d'environ 20 % à la collectivité.

**Pour qui ?** Ce programme bénéficiera à tous. N'oublions pas que l'eau est un bien commun de la Nation : il est donc légitime et même essentiel que chacun d'entre nous s'approprie la rivière et se sente concerné par la préservation de ce patrimoine naturel, riche et exceptionnel.

Bulletin réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Départemental du Finistère et de la Région Bretagne

**Contact**
Clément Le Jeune, technicien de rivière
Syndicat Mixte des eaux du Bas-Léon
2 route de Pen Ar Guear - 29260 KERNILIS
Tél. 02 98 30 75 24 - cre.basleon@orange.fr

Conception réalisation et Impression CERID
Brest - Tél. 02 98 47 07 70 - cerid.sa@wanadoo.fr

Photo ci-contre : L'Aber Wrac'h au Drennec

Infos

# Quelles actions pour améliorer l'état écologique de la rivière ?

## La restauration de la continuité écologique

C'est une notion essentielle dans le bon fonctionnement d'un écosystème aquatique. Une chute provoquée par un ouvrage peut créer un obstacle aux migrations piscicoles (saumon, truite, anguille), vers les zones de reproduction et d'habitats en amont. Par ailleurs, un blocage du transit sédimentaire occasionne souvent des déséquilibres hydro-morphologiques. Pour les ouvrages problématiques, il convient de trouver des solutions d'aménagement pour rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments.

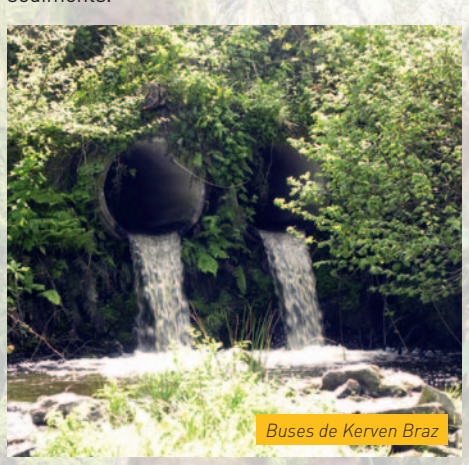

*Buses de Kerven Braz*

## L'entretien des berges et du lit

Le bois en rivière attire toute l'attention des gestionnaires car c'est un support incontestable pour la faune aquatique. Sa gestion de manière raisonnée (conservation de souches, d'embâcles non gênants...) est indispensable au bon fonctionnement écologique de la rivière. Près de 75 kms de cours d'eau seront entretenus sur la période 2015-2021 et des plantations d'arbres permettront de reconstituer une ripisylve (végétation de berge) lorsqu'elle fait défaut.

## La gestion d'abreuvements

Les animaux qui s'abreuvent directement dans le cours d'eau occasionnent des perturbations morphologiques et bactériologiques (dégradation des berges, contaminations par les déjections). Celles-ci peuvent être résorbées par l'installation de clôtures, de bacs d'abreuvement, de pompes de prairie et de passerelles.

*Abreuvement de bétail*

## Le piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles

Localement, ragondins et rats musqués entraînent des dégâts sur les berges des cours d'eaux (effondrement de berges, déstabilisation d'ouvrages...). Les campagnes de piégeage se poursuivront afin de maintenir les populations à un niveau acceptable pour la rivière. Une prime de 3€ par capture est attribuée aux piégeurs bénévoles.

*Ragondin capturé*

## La gestion des plantes invasives

Balsamine de l'Himalaya, Renouée du Japon... Ces plantes à caractère invasif ont une fâcheuse tendance à s'installer et à se développer au détriment de la flore locale, surtout au bord des cours d'eau. Leur invasion rapide est très liée au courant de la rivière qui dissémine les graines sur les berges. Arrachage, débroussaillage et communication spécifique à la problématique, sont des actions possibles pour ralentir leur propagation.

*Balsamine de l'Himalaya*

## Le suivi des actions

Pour évaluer l'impact de tous ces travaux, des suivis biologiques seront réalisés sur la faune aquatique. En effet, les peuplements de truite Fario ou d'insectes aquatiques témoignent directement du bon fonctionnement de la rivière.

*Truites Fario - pêche électrique*

## Taux de nitrate ($NO_3$) à la prise d'eau de Baniguel : une conformité retrouvée

En 2015, les concentrations en nitrate ont encore évolué de manière positive à la prise d'eau de Baniguel. La concentration moyenne en fin d'année 2015 s'élève à 34,5 mg/l, soit une baisse de plus de 35 mg/l depuis 1995. Depuis 2012, la norme pour l'alimentation en eau potable est respectée à la prise d'eau, à savoir 95 % des prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ne dépassent pas les 50 mg/l.

Ces résultats spectaculaires sont le fruit du changement de pratiques de nombreux agriculteurs du bassin versant, soutenus par le Syndicat Mixte des eaux du Bas-Léon. Aussi, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a attribué un « Trophée de l'eau » pour reconnaître le travail fourni par la profession agricole et le Syndicat. De plus, depuis juillet 2015, l'arrêté de 2007 instaurant des apports restreints d'azote sur les terres agricoles a été levé. Dorénavant, le cadre réglementaire applicable sur le territoire relève du programme d'action de la 5ème Directive Nitrate.

**Evolution des nitrates à la prise d'eau de Baniguel suivi ARS de 1982 à 2015**

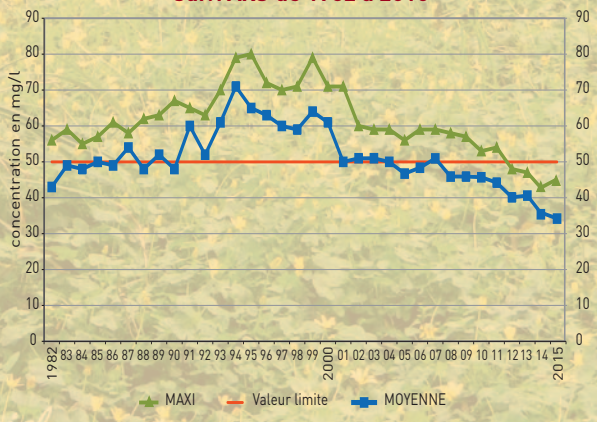

*Trophée de l'Eau 2015*

(Lien vidéo : http://www.dailymotion.com/video/x37hkiv_reduction-des-nitrates-dans-l-aber-wrac-h_news)